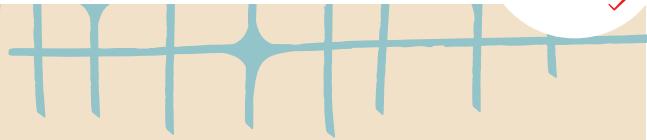


RENTRÉE  
2026



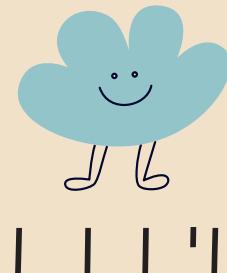
**INSCRIPTIONS SUR**  
**e-services.mulhouse-alsace.fr**  
rubrique inscriptions scolaires - Ville de Mulhouse

**EN ÉLÉMENTAIRE - CP**  
**du 12 janvier au 1<sup>er</sup> février 2026**

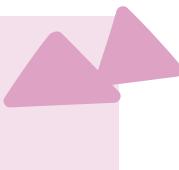
**EN MATERNELLE**  
**ENFANT NÉ EN 2023**  
**du 26 janvier au 15 février 2026**



**L'inscription n'est  
pas automatique !**



L'inscription de votre enfant en maternelle (petite section) ou en élémentaire (CP) n'est pas automatique.



## Pensez à inscrire votre enfant !

### Inscription en ligne, pour qui ?



#### **Pour les enfants scolarisés en grande section de maternelle**

Inscription en école élémentaire (CP) **du 12 janvier au 1<sup>er</sup> février 2026**.



#### **Pour les enfants nés en 2023**

Inscription en école maternelle (Petite Section) **du 26 janvier au 15 février 2026**. La scolarisation est obligatoire pour les enfants dès l'âge de trois ans.

L'inscription scolaire doit être faite par la ou les personnes détentrices de l'autorité parentale.

### Inscription en ligne, comment ?

#### **1 Préparez les pièces justificatives nécessaires en format PDF (documents scannés) ou photos lisibles (prises avec votre téléphone portable).**

- Pièce d'identité (CNI, passeport ou carte de séjour) du détenteur de l'autorité parentale
- Livret de famille ou extrait original de l'acte de naissance avec filiation de l'enfant à inscrire
- Justificatif de domicile de moins de trois mois (facture ou attestation d'abonnement de gaz, d'eau, d'électricité, de téléphonie fixe/Internet, contrat de location d'un bailleur social).

**POUR DES DEMANDES DE DÉROGATION OU DES SITUATIONS PARTICULIÈRES, des justificatifs supplémentaires sont demandés :**

- ◆ **POUR LES GARDIENNES** : attestation de gardienne (disponible sur la plateforme ou sur le site Internet de la Ville), justificatif de domicile de moins de trois mois de cette personne, justificatif d'activité professionnelle du/des parent(s) (attestation employeur...).
- ◆ **POUR LES DEMANDES DE DÉROGATION** : le formulaire rempli (disponible sur la plateforme)
- ◆ **POUR LES SITUATIONS PARTICULIÈRES** : attestation d'hébergement d'un particulier ou d'un centre d'accueil (demandeurs d'asile, aide à l'enfant), d'un certificat médical d'un spécialiste ou d'un centre hospitalier.

## Besoin d'aide ?

Vous avez des questions, vous n'êtes pas à l'aise avec Internet, vous ne disposez pas d'une connexion Internet, des outils numériques nécessaires :



**La Ville de Mulhouse est à votre écoute et vous propose un accompagnement**

 Par téléphone au 03 89 32 58 72, du lundi au vendredi de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 17h

 Par e-mail : [Inscriptions.scolaires@mulhouse-alsace.fr](mailto:Inscriptions.scolaires@mulhouse-alsace.fr)



**D'autres structures peuvent aussi vous accompagner :**



✳ **L'Espace France Services Drouot-Barbanègre**  
67 rue de Sausheim, tél. 03 39 72 02 10

✳ **L'Espace France Services Coteaux**  
25 rue Mathias Grünewald, tél. 03 68 32 11 52

✳ **L'Espace France Services Lavoisier-Brustlein**  
59 allée Glück, tél. 03 89 45 90 02

✳ **L'Espace France Services Mulhouse Centre**  
Sous-Préfecture, 2, place du Général de Gaulle,  
tél. 03 89 33 45 68 ou 03 89 33 45 49

✳ **Le Bus France Services**  
Il sillonne les quartiers mulhousiens.  
Tél. 07 71 83 37 25 pour connaître les jours  
où le bus stationne à proximité de chez vous





## 2 Connectez-vous via un ordinateur, une tablette, un smartphone sur le site Internet [e-services.mulhouse-alsace.fr](http://e-services.mulhouse-alsace.fr)

- ◆ Si vous avez déjà un compte, connectez-vous puis rendez-vous sur l'espace Inscriptions scolaires Mulhouse, puis sur Rentrée 2026/2027.
- ◆ Sinon, créez votre compte à l'aide d'une adresse mail et d'un mot de passe, puis rendez-vous sur l'espace Inscriptions scolaires Mulhouse, puis sur Rentrée 2026/2027.

## 3 Remplissez le dossier d'inscription en suivant les instructions et ajoutez les pièces justificatives nécessaires.

 Tout dossier incomplet et/ou non remis dans les délais ne sera pas traité en priorité.

 Pour la saisie de votre adresse, tapez tout simplement les premières lettres du nom principal de votre rue (ex KEN pour avenue du Président Kennedy)

## 4 Une fois le dossier rempli et si vous en avez le besoin, vous pouvez prendre un rendez-vous. Celui-ci aura lieu à la Direction de l'Éducation, 11 avenue du Président Kennedy.

- Possibilité de prendre rendez-vous via le site Internet [e-services.mulhouse-alsace.fr](http://e-services.mulhouse-alsace.fr)

## 5 A la fin de votre inscription, vous recevez un code à noter et à garder.

Il vous permettra de suivre l'avancement de votre dossier. Vous recevrez également un mail récapitulatif de votre demande.

### Et après l'inscription en ligne ?

**Fin mai, vous recevrez par courrier postal l'affectation scolaire de votre enfant.** L'inscription définitive sera à faire auprès de l'école d'affectation selon les modalités figurant dans le courrier.

